

## Le fuel basse condensation



L'année suivant l'installation de sa chaufferie bois, la commune était confrontée à un autre problème de chauffage : la chaudière au fuel de la mairie / école avait décidé de rendre l'âme après trois décennies de bons et loyaux services. Après une phase de défaillances, une surveillance quotidienne lui a permis de remplir son rôle quelques semaines supplémentaires, le temps de terminer la saison et de permettre à la commune de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'urgence et d'étudier les différents choix possibles. En effet, le recours à une énergie renouvelable était souhaité, mais les modalités techniques et les conditions financières s'avéraient difficilement compatibles avec les possibilités de la commune (le principe d'une seule chaufferie bois avec un réseau de chaleur, s'il eût été idéal, était, à ce moment, démesuré pour la collectivité).

Le meilleur compromis a alors été recherché (coûts d'investissement et de fonctionnement, choix de l'énergie et incidences environnementales) et le choix s'est porté sur un chauffage au **fuel à basse condensation**, permettant une économie sur la consommation et sur la production de G.E.S. (Gaz à Effet de Serre), pour un moindre coût de mise en œuvre (pas de modification du bâtiment) et un investissement supportable.

*Son principe consiste à condenser la vapeur des gaz de combustion pour récupérer de l'énergie. Elle consomme donc moins de combustible et produit moins de gaz carbonique et d'oxydes d'azote.*

*Avec une économie de 15 à 20 % estimée sur la consommation de fuel par rapport à un modèle « classique », le surcoût de cet investissement devrait s'amortir en cinq ans.*

**Une énergie fossile . . . mais un rendement optimum !**